



Proces en notre defaveur suite a vente maison

Par **MESSAOUDI**, le **20/08/2008** à **19:01**

En 2003 nous avons vendu une maison, l'acquireur nous a intenté un proces pour vices cachés, nous avons perdu le proces en 2005 nous sommes condamnés à rembourser des dommages et intere, frais expertise, difference du prix etc) ; Sur les conseils de notre avocat, nous avons fait appel, et depuis 1an nous avons un autre avocat qui plaide car nous avons notre compte bancaire bloqué, nous sommes dans une situation desastreuse nous avons un enfant lycéen, par contre nous sommes proprietaire de notre logement ce qui fait que nous ne payons pas de loyer. Que pouvons nous faire ...?